



Direction de l'animation territoriale, de l'attractivité et  
des contrats  
Service attractivité et développement territorial

Monsieur Pascal SIMONNOT  
Maire de Moigny-sur-École  
59 grande rue  
91490 MOIGNY-SUR-ÉCOLE

EVRY, le 16 MAR. 2017

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, j'ai le plaisir de vous faire part de l'avis du Conseil départemental sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune, arrêté le 22 novembre 2016 par le Conseil municipal.

## I. Déplacements

### Schéma Directeur de la Voirie Départementale (SDVD) 2020

Le Département de l'Essonne a adopté, par délibération du 30 septembre 2013, le Schéma Directeur de la Voirie Départementale (SDVD) 2020 qui définit sa politique d'intervention sur le réseau routier départemental, c'est-à-dire son aménagement, son entretien et son exploitation.

À Moigny-sur-École, le réseau routier départemental est structuré par la RD 948 et la RD 105. La première relève du réseau de catégorie 2 et la deuxième du réseau de catégorie 3.

La RD 948 est l'axe qui structure le centre bourg de Moigny-sur-École. Elle permet de rejoindre Milly-la-Forêt, au sud, Corbeil-Essonnes, au nord, ainsi que l'autoroute A6 via la RD 372.

Aussi, je vous propose d'intégrer, dans le PLU (p. 46 du diagnostic – état initial de l'environnement), les informations ci-dessus, ainsi que les éléments proposés en annexe n°1 au sujet des réseaux de catégorie 1, 2 et 3.

### Trafic routier

Il vous est proposé de compléter le rapport de présentation au sujet des données relatives au trafic routier sur le réseau départemental au sein de votre commune et à proximité. Vous trouverez, en annexe n°1, les chiffres de comptage ainsi que l'extrait de la carte « 2015 » du trafic routier en Essonne susceptibles d'illustrer le PLU à ce sujet.

Le courrier doit être adressé  
à Monsieur le Président  
du Conseil général

Hôtel du Département  
Boulevard de France  
91012 Évry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91  
Fax : 01 60 91 91 77

essonne.fr

### Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces (SDDCD)

En octobre 2003, le Département de l'Essonne a adopté le SDDCD, outil de planification et d'aménagement des liaisons douces sur les routes départementales. Ses itinéraires ont pour objectif de constituer un réseau armature, support des aménagements plus locaux, afin de proposer un véritable maillage territorial.

Votre commune est concernée par l'itinéraire n°14 du SDDCD, qui relie Mennecy à Milly-la-Forêt, ainsi que les aménagements de l'aqueduc de la Vanne et du Loing.

Aussi, il conviendrait de faire figurer, dans le PLU (p. 48 du diagnostic – état initial de l'environnement), l'ensemble de ces informations, ainsi que les cartes complémentaires proposées en annexe n°1.

## **II. Environnement et cadre de vie**

### Mise à jour de la carte des Espaces naturels sensibles (ENS)

Il conviendrait de proposer, dans le PLU approuvé, la carte actualisée des ENS. Elle figure en pièce jointe ainsi que sur le site internet du Conseil départemental de l'Essonne<sup>1</sup>.

### Incompatibilités entre les ENS et le plan de zonage du PLU

Le Conservatoire des ENS du Conseil départemental a relevé quelques incompatibilités entre le recensement des ENS et les zonages du PLU (quadrillés rouges figurant sur la carte en pièce jointe). Ces incompatibilités résultent de l'impossibilité de maintenir des ENS en zone U. Toutefois, si la levée de ces incompatibilités ne pouvait être réalisée dans le cadre de l'actuelle élaboration du PLU de Moigny-sur-École, le Conseil départemental pourrait procéder à une mise à jour ultérieure de ce recensement. À cet effet, des possibilités de compensation, en zone N ou A, vous sont proposées en pièce jointe (quadrillés verts).

### Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

La loi du 22 juillet 1983 donne compétence aux départements pour élaborer et mettre en œuvre le PDIPR, après avis des communes concernées. Aussi, il conviendrait de mentionner, dans le PLU, que ce plan est un outil de préservation et de découverte des espaces culturels et naturels (rôle dans la trame verte via la continuité écologique des bords de chemins, etc.).

Votre commune est inscrite à ce plan suite à une délibération intercommunale en date du 12 octobre 2009 et à celle du Département en date du 21 juin 2010. Vous trouverez, en annexe n°2, une carte permettant de localiser les chemins inscrits ainsi que des informations complémentaires au sujet des PDIPR.

La commune de Moigny-sur-École est également concernée par un itinéraire départemental de randonnée pédestre « Chemin des grès et bruyères ». Il s'étend sur 60 km répartis sur 4 communes entre Dannemois et Milly-la-Forêt.

Je vous propose de prendre en compte l'ensemble de ces éléments dans le PLU.

---

<sup>1</sup> <http://www.essonne.fr/cadre-de-vie/patrimoine-naturel/ressources-et-demarches/cartes-des-ens-et-du-pdipr>

### Conseils techniques et aides financières

Dans le cadre de la politique des ENS, je vous rappelle que votre commune peut bénéficier de conseils techniques sur la protection de la biodiversité, ainsi que d'aides financières pour l'acquisition, l'étude et l'aménagement d'espaces naturels recensés ENS et de chemins inscrits au PDIPR.

En outre, le Conservatoire départemental des ENS se tient à votre disposition pour la création de périmètres ENS et la mise à jour des chemins inscrits au PDIPR.

### Inventaire du patrimoine géologique de l'Essonne

L'inventaire du patrimoine géologique de l'Essonne indique la présence d'un géosite à Moigny-sur-École (cf. carte et fiche en pièces jointes) : la « platière de Bellevue ».

Il s'agit d'un site d'intérêt départemental formé par une butte sableuse à couverture gréseuse. Cette platière présente des affleurements des *Sables et grès de Fontainebleau*. Il est à noter qu'en rebord de plateau, de nombreuses carrières ont permis l'exploitation du grès pour la fabrication de pavés.

Aussi, il conviendrait de mentionner l'ensemble de ces informations dans le diagnostic - état initial de l'environnement (p. 52) et d'y intégrer la carte et la fiche qui figurent en pièces jointes.

### Itinéraires historiques de l'Essonne

En 2008, une étude visant à recenser l'ensemble des itinéraires historiques relatifs au territoire essonnien a été réalisée pour le compte du Département. Votre commune est concernée par les linéaires « Vieux chemins de La Ferté à Malesherbes » et « Ligne CGB de Corbeil à Maise » (voir documents en pièces jointes). Il pourrait être intéressant d'évoquer ce thème dans le document d'urbanisme.

### Politique de l'eau

→ *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et Schéma d'aménagement des eaux (SAGE)*

Le PLU (p. 13 du diagnostic - état initial de l'environnement) pourrait être actualisé en précisant que le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

→ *Pollution par les nitrates*

Il conviendrait d'actualiser le PLU au sujet de la pollution par les nitrates dans la mesure où l'arrêté de 2009 relatif à la protection des eaux contre la pollution aux nitrates d'origine agricole est obsolète (cf. p. 15 du diagnostic - état initial de l'environnement). Il a été remplacé par l'arrêté du 19 décembre 2011.

→ *Eau et assainissement.*

Il s'avère que la Communauté de communes des deux Vallées est compétente pour ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle s'est ainsi substituée au Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'École (SIEVE) (cf. pp. 102 et 103 du diagnostic - état initial de l'environnement).

Par ailleurs, il serait souhaitable de mentionner dans le PLU que le contrôle sanitaire est effectué par l'Agence régionale de santé (ARS) et non la Direction départementale des territoires (DDT).

En outre, il est à noter que la compétence en matière d'aménagement et de restauration des cours d'eau est actuellement exercée par le Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière École (SIARE) et non par le SIARCE (cf. p. 103 du diagnostic - état initial de l'environnement). L'exercice de cette compétence sera toutefois amené à évoluer dans prochains mois.

→ *Zonages d'assainissement*

Conformément à la législation en vigueur, je vous informe que le zonage d'assainissement et le zonage des eaux pluviales doivent être annexés au PLU. Des informations complémentaires, sur ce sujet et sur des thèmes connexes, vous sont exposées en annexe n°2.

Énergie et recyclage

Le diagnostic - état initial de l'environnement (pp. 110 à 113) pourrait faire référence au Schéma régional du Climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) puisqu'il constitue le document réglementaire régional en matière de préservation et de développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, le règlement du PLU gagnerait à encourager l'usage de matériaux renouvelables, récupérables, recyclables dans la conception et l'isolation du bâti.

En conclusion, j'émet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté, en vous proposant d'intégrer les remarques susvisées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

*A la disposition, si besoin,  
B. Bourdat*

Pour le Président du Conseil départemental et par  
délégation,  
Le Vice-président en charge des partenariats avec  
les collectivités, des grands projets et de l'Europe

Michel BOURNAT

Pièces jointes :

- Annexe n°1 « Déplacements » ;
- Annexe n°2 « Environnement » ;
- Carte des ENS ;
- Carte des propositions de sites à extraire ou à rajouter au titre du recensement des ENS ;
- Carte du PDIPR (extrait) ;
- Inventaire du patrimoine géologique du département de l'Essonne - « secteur sud-est - vallée de l'École » ;
- Itinéraires historiques de l'Essonne - « ligne CGB de Corbeil à Maisse - chemin de fer de grande banlieue » ;
- Itinéraires historiques de l'Essonne - « vieux chemin de la Ferté à Malesherbes ».

## ANNEXE N°1

### DEPLACEMENTS

#### Les différentes catégories de réseau du SDVD

Le SDVD 2020 établit une hiérarchisation des voiries départementales en distinguant :

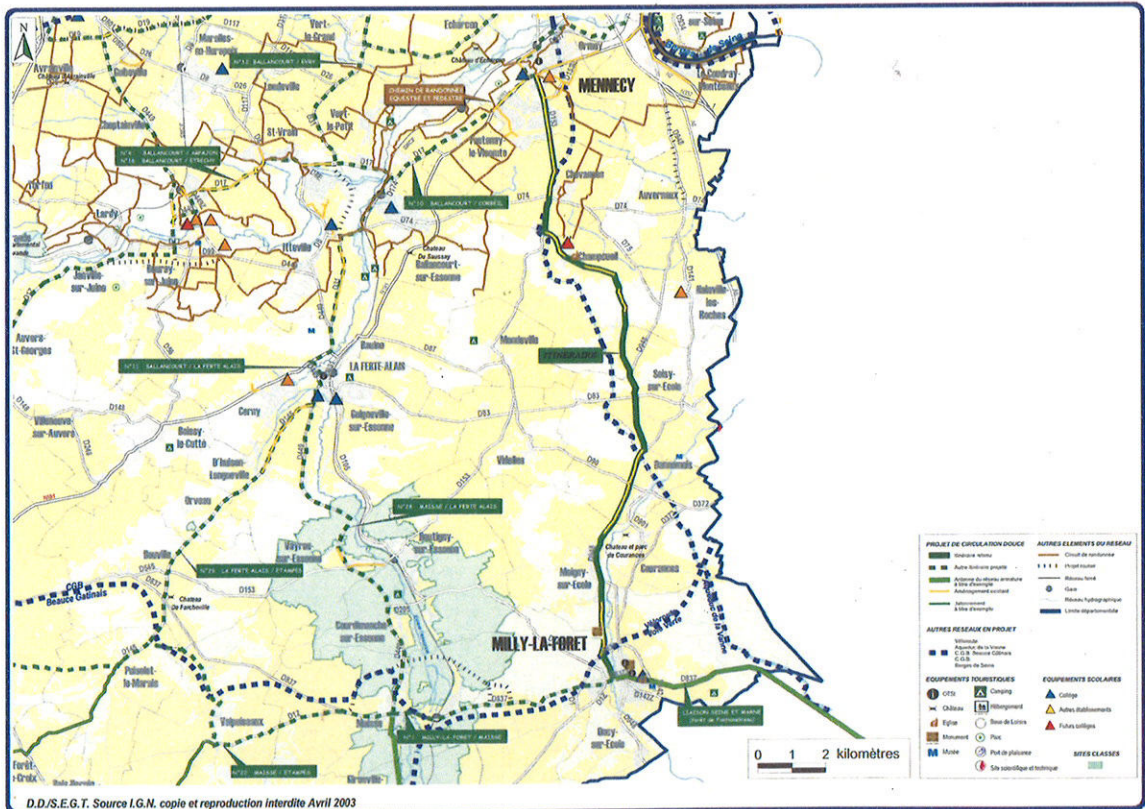
- le réseau de catégorie 1 « liaisons de pôle à pôle », qui assure, outre les déplacements interdépartementaux voire interrégionaux, les relations internes essentielles à l'Essonne en reliant les principaux pôles du Département ;
- le réseau de catégorie 2 « d'accompagnement », qui complète le maillage proposé par le réseau de catégorie 1, principalement pour des échanges intra-départementaux ;
- le réseau de catégorie 3 « de desserte locale », qui participe à l'irrigation fine du territoire essonnien, en prenant en charge des déplacements de proximité.

#### Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces (SDDCD)

→ *L'itinéraire n°14 « Mennecy à Milly-la-Forêt »*

Dans sa traversée de Moigny-sur-École, l'itinéraire n°14 emprunte la RD 948. Il est essentiellement à vocation de loisirs et de promenade le long de la vallée de l'École et, plus largement, de découverte des espaces naturels du Parc naturel régional du Gâtinais Français. Il assure en outre la desserte d'équipements d'intérêt touristique tels que le château de Courances, le moulin de Dannemois ou la verrerie de Soisy-sur-École. Il permet également de rejoindre des sites forestiers : forêt des Trois Pignons et le bois de Milly-la-Forêt.

Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces (SDDCD)



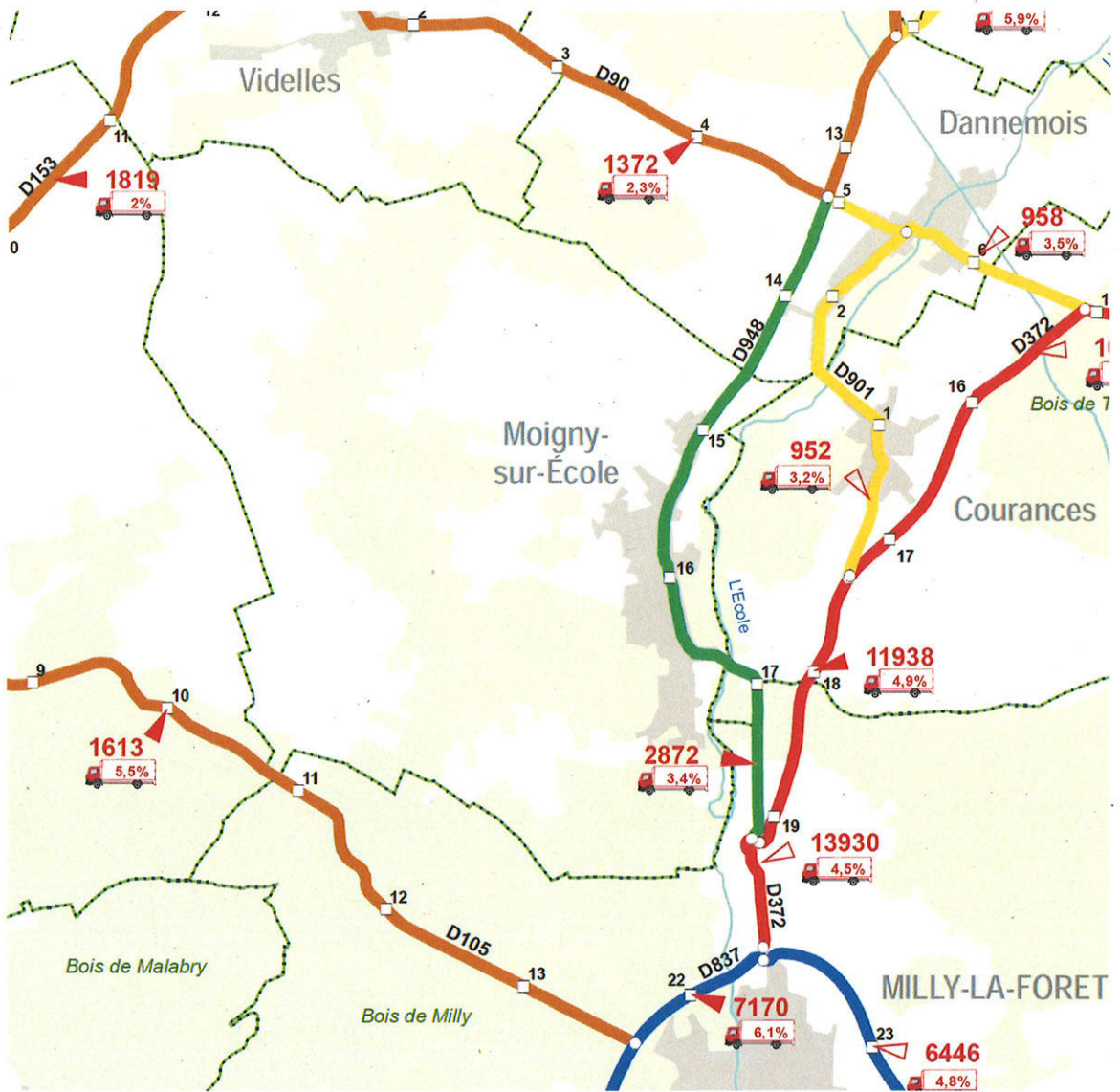
Extrait du Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces – Itinéraire n°14  
Conseil départemental de l'Essonne

Trafic routier à Moigny-sur-École et ses environs

La commune de Moigny-sur-École présente les flux suivants sur les routes départementales :

- RD 105 avec un flux de 1 613 véhicules/jour dont 5,5 % de poids-lourds ;
- RD 948 avec un flux de 2 872 véhicules/jour dont 3,1 % de poids-lourds.

Ces informations sont également disponibles sur la carte, page suivante, que je vous propose de faire figurer dans le rapport de présentation.



Source : Carte « Trafic routier en Essonne – Mise à jour 2015 –  
Conseil départemental de l'Essonne et Direction Interdépartementale des Routes d'Ile-de-France »

## ANNEXE N°2

---

### ENVIRONNEMENT

#### Zonages « eaux usées » et « eaux pluviales »<sup>2</sup>

Comme cela est évoqué dans le courrier principal, les communes ont l'obligation de réaliser un zonage « eaux usées », c'est-à-dire une cartographie des zones dans lesquelles l'assainissement sera collectif et des zones dans lesquelles il sera non collectif :

- dans les zones d'assainissement collectif, votre collectivité est tenue d'assurer la collecte, le stockage et le traitement des eaux usées ;
- dans les zones d'assainissement non collectif, votre collectivité doit assurer le contrôle des installations d'assainissement autonome.

Ces zonages doivent être annexés au PLU après enquête publique (article L. 2224-10 du Code général des collectivités territoriales). Si ces zonages ne sont pas réalisés et mis en application, il peut être difficile, au moment de la délivrance d'un permis de construire, d'imposer un assainissement collectif ou non collectif.

Comme pour les eaux usées, les communes ont l'obligation de réaliser un zonage « eaux pluviales », c'est-à-dire de délimiter des zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser les eaux pluviales :

- les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, si besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Ces zonages sont adoptés par la collectivité compétente après enquête publique (art. L. 2224-10 du Code général des collectivités territoriales) et doivent être annexés au PLU.

#### Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

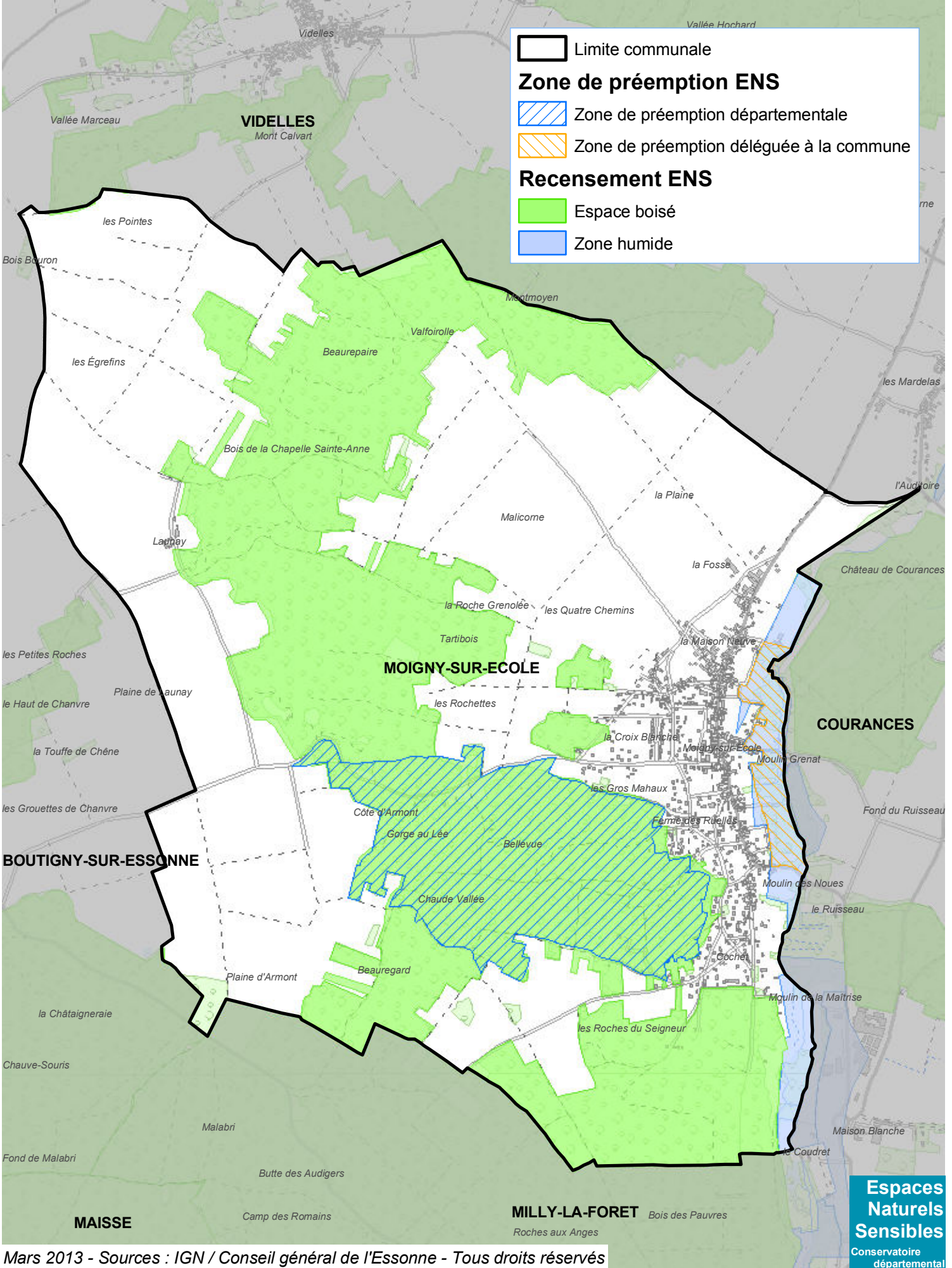
Le PDIPR a pour objectif :

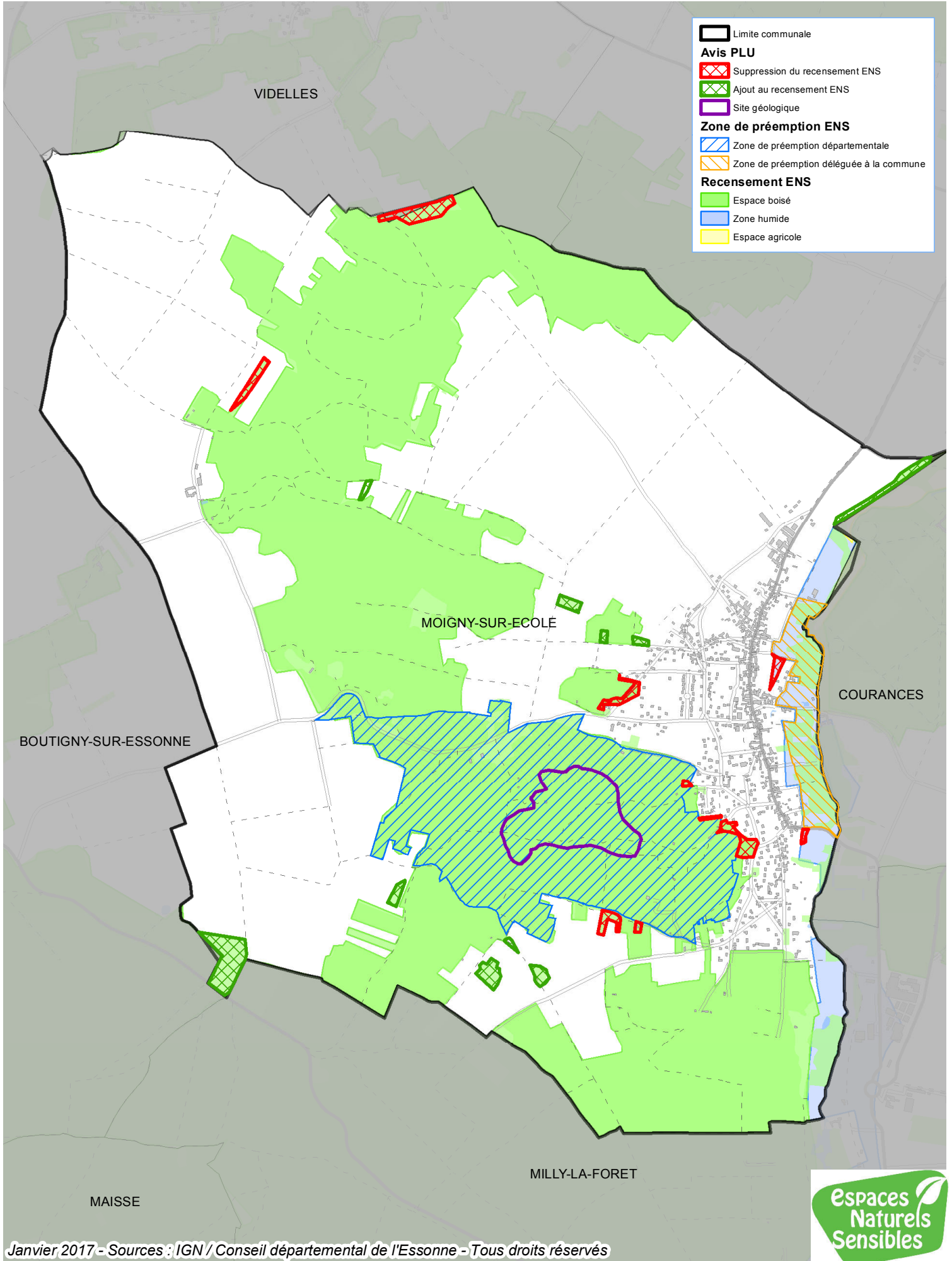
- d'assurer la protection juridique des chemins ;
- de favoriser la pratique de la randonnée en assurant la continuité des itinéraires à travers les communes afin de constituer sur l'ensemble de l'Essonne un réseau cohérent ;
- de contribuer à la découverte des patrimoines naturel, culturel et touristique essonnien ;
- d'assurer un maillage des espaces naturels (liens entre les uns et les autres).

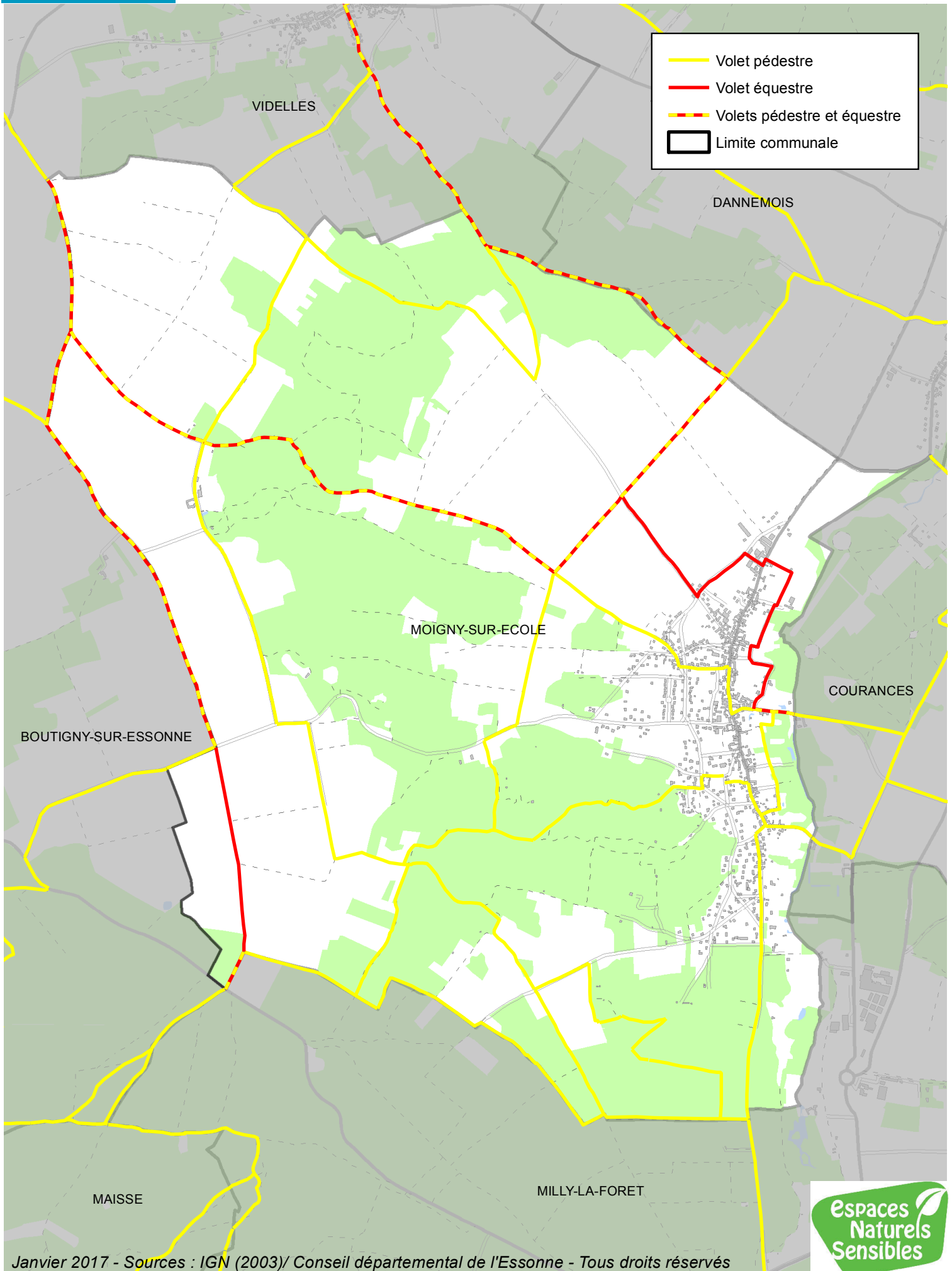
---

<sup>2</sup> Cf. article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales ; articles L. 151-24 et R.151-47 2° du Code de l'urbanisme.









**B-10****Vieux chemin de la Ferté à Malesherbes***Chemin de Grimery (pro parte), chemin de la Ferté à Milly (XVIII<sup>e</sup> s.)*

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Guigneville-sur-Essonne, Boutigny-sur-Essonne, Moigny-sur-Ecole, Milly-la-Forêt, Maisse, Buno-Bonnevaux.

Point d'entrée : 48° 47'68 - 2° 35'72

Point de sortie : 48° 33'67 – 2° 42'11

Développement : env. 19 km

**Typologie****Itinéraire médiéva****Données historiques**

Éléments de datation de l'itinéraire historique : Itinéraire médiéval

Le vieux chemin de la Ferté à Malesherbes, connu dans sa partie centrale sous le nom de *chemin de Grimery*, est un itinéraire plus certainement médiéval que « gaulois ». L'origine gauloise qui lui est attribuée repose sur un faisceau d'arguments qui ne tient plus aujourd'hui (J. Gélis, 2003). Cette affirmation ne repose sur aucune source convergente. La présence d'un prétendu « camp romain » à Milly a aussi longtemps servi la thèse de la « voie romaine », qualificatif abusif qui persiste sur les cartes modernes (IGN-Top 25). A ce propos, J. Gélis a récemment réfuté l'hypothèse de G. Lasserre (vers 1930) du camp romain sur la butte des Audigers à Milly. La possibilité d'un petit oppidum gaulois est aussi écartée. Il interprète les structures comme des vestiges de carrières (?) (J. Gélis, 2003. Note marginale, p. 48).

L'étude des plans cadastraux anciens et des vues aériennes montrent qu'il existe bien un grand itinéraire de plateau qui s'ébauche près de la Ferté-Alais, au nord, et se dirige vers le sud en direction de Malesherbes. La continuité du tracé, sa situation et sa relation avec un parcellaire parfois orthonormé sont autant d'arguments qui permettent d'affirmer l'ancienneté de l'itinéraire. Les vestiges de chaussée empierrée, vus au sud de Guigneville, sont aussi un élément à prendre en compte. On peut donc, sans beaucoup s'avancer, affirmer que cette voie de communication existait déjà au Moyen-âge.



Le chemin de Grimery délimite les communes de Boutigny, Videlles et Moigny. Cadastre napoléonien de la commune de Boutigny [AD 91 : 3P/027-01]

Sources d'identification : Portions de l'itinéraire soulignés par des limites communales et des éléments de cadastration : reconstitution fondée sur l'étude des plans du cadastre napoléonien (AD91 : série 3C) et des vues aériennes.

**Diagnostic / État de conservation**

L'itinéraire est bien préservé et est continu sauf deux courtes sections à Guigneville (500 m) et au nord du hameau de Marchais (Boutigny-sur-Essonne) qui ont disparues du fait du remembrement des parcelles agricoles, ainsi qu'un tronçon à Milly-la-Forêt, entre le Bois du Chênet et la D 837, qui est interrompu par une zone d'activité. Des itinéraires de contournement existent.

De Guigneville jusqu'à la Ferme de Launay, le tracé se conjugue avec un itinéraire balisé PR. Plus au sud, entre le Bois de Saint-Eloy (Maise) et la RD1 (Buno-Bonnevaux), il est emprunté par le GR 1.

L'itinéraire est constitué essentiellement de chemins d'exploitation, principalement en plaine mais aussi en forêt lorsqu'il traverse les reliefs sablo-gréseux.

**Diagnostic / Évaluation patrimoniale**

Critères / valeur	Faible	Moyen	Fort
Rareté/originalité			
Valeur structurante dans le paysage environnant			
État de conservation			

**Itinéraire historique important à prendre en compte**

Date du diagnostic : 22 juillet 2008

Dernière modification de la fiche : 18/11/2008 15:23

**Bibliographie**

Sur les chemins antiques et médiévaux en Essonne :

**Baratault Anne-Claire** – Le Moyen-Âge dans le département de l'Essonne (VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> s.). *Mém. de maîtrise, Paris Univ. Paris X, 1990 (AD91 : in 4°/ 1789. (AD91 : in 4°/1789).*

**Naudet François** – Carte archéologique de la Gaule. L'Essonne. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004.

Sur la prétendue « voie romaine » :

**GELIS Jacques** (dir.) – Le pays d'Étampes, regards sur un passé. Tome 1 : Des Origines à la ville royales. *Étampes-Histoire, 2003.*

**LASSERRE Georges** [Membre de la commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise] - Milly, notes et documents. *In-8° à colonnes; 14 p., sans nom de lieu ni d'éditeur, ni date (vers 1930).*

**Reportage photographique**

## Limite communale de Boutigny-sur-Essonne avec Moigny-sur-Ecole



Au carrefour de la route de Launay (CG-16)



La Plaine de Launay (CG-17)

## Commune de Moigny-sur-Ecole



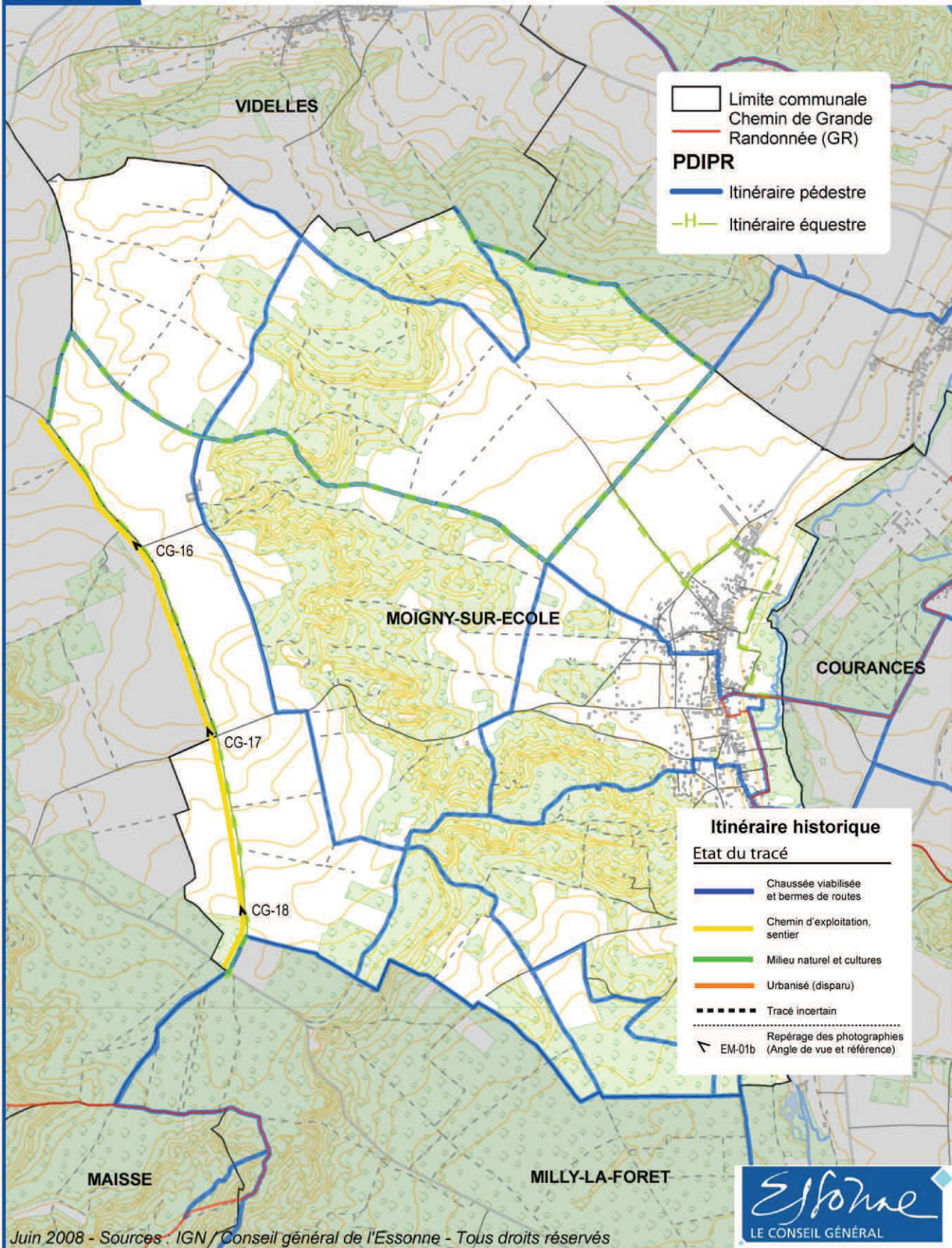
La Plaine d'Armont (CG-18)

**CENS**

Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles

**Commune de  
Moigny-sur-Ecole**

0 500 Mètres



Juin 2008 - Sources : IGN / Conseil général de l'Essonne - Tous droits réservés

**F-02****Ligne CGB de Corbeil à Maisse***Chemin de fer de Grande Banlieue*

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Corbeil-Essonnes, Coudray-Montceaux, Auvernaux, Nainville-les-Roches, Dannemois, Soisy-sur-Ecole, Moigny-sur-Ecole, Milly-la-Forêt, Maisse.

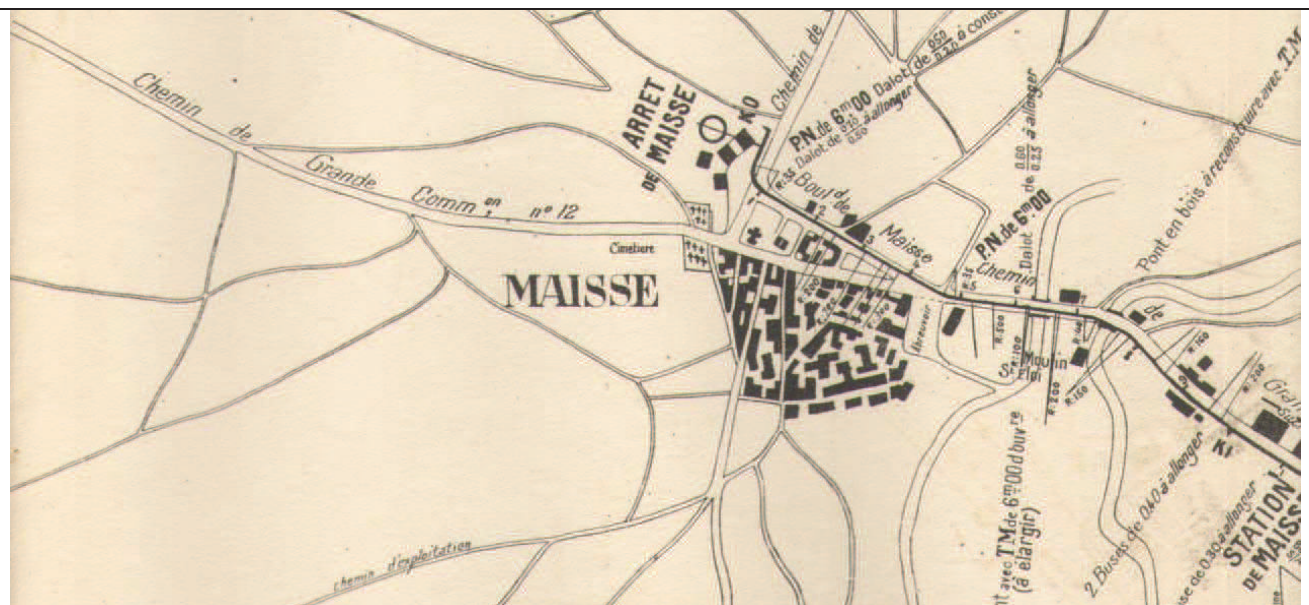
Point d'entrée : 48° 39' 61" – 2° 37' 68"

Point de sortie : 48° 39' 67" – 2° 37' 58"

Développement : 33 km

**Typologie****Ancienne ligne de chemin de fer (ligne d'intérêt local)****Données historiques**Éléments de datation de l'itinéraire historique : 8 juin 1912 – 1<sup>er</sup> juillet 1949

La ligne de Corbeil à Maisse par Milly a pour origine le décret, en date du 25 juin 1907, qui déclare d'utilité publique le *Réseau Sud* dont les quatre lignes sont toutes dans l'actuel département de l'Essonne. Elle est mise en service le 8 juin 1912 et est exploitée par la *Compagnie des Chemin de Fer de Grande Banlieue* (CGB) pour le transport des voyageurs et des marchandises, mais aussi des gadoues parisiennes vers les campagnes maraîchères. La ligne est constituée d'une voie unique de 1,43 m d'écartement. Durant la Première guerre mondiale le service est suspendu et l'autorité militaire réquisitionne le matériel roulant puis les rails. Seule la section de Corbeil à Milly reste en fonction. Suite à la guerre et devant faire face à des difficultés économiques, le réseau est racheté par le Département de la Seine & Oise en 1922 et est concédé l'année suivante à la S.T.C.R.P. (*Société des transports en commun de la région parisienne*) ; puis c'est la S.E. (*Société des chemins de fer économiques*) qui exploite tout l'ancien réseau C.G.B. à partir de 1933. Le déclin se poursuit et seule la guerre de 1939-45 permet une relative reprise durant une dizaine d'années. La liaison Maisse-Corbeil est fermée le 1er juillet 1949, seule la desserte marchandises de Maisse à Milly perdure jusqu'en 1953.



Extrait du plan général de projet de la ligne Corbeil-Maisse – AD 91 : 5S/118

Sources d'identification : Documents conservés aux Archives départementales de l'Essonne :

Affaires communes aux CGB (1896-1950) : 5S/101 à 5S/107 ; Projet Étampes-Milly : Enquête, rapport, plans d'ensemble de la ligne (1907-1918) : 5S/118, 5S/119 ; Projet d'exécution de travaux (1909) : 5S/171 ; Plans des gares, déclassement, photographies des bâtiments (1949-1857) : 5S/172



**Diagnostic / État de conservation**

La voie ferrée a été déclassée et les rails démontés depuis les années 50. Il ne subsiste plus aujourd'hui que son emprise régularisée (tranchées, remblais, plateformes), un pont-viaduc à Maisse, ainsi que les principaux bâtiments d'exploitation (haltes, stations). L'itinéraire est assez continu. Lorsqu'il est praticable, il est constitué de bermes de routes, de chemins agricoles en plaine et forestiers en vallée. Il est régulièrement interrompu dans la traversée des villages surtout du fait de la privatisation des anciennes gares. La végétation a envahi de nombreux tronçons mais des itinéraires parallèles (chemins d'exploitation, routes secondaires) permettent une relative continuité.

**Diagnostic / Évaluation patrimoniale**

Critères / valeur	Faible	Moyen	Fort
Rareté/originalité			
Valeur structurante dans le paysage environnant			
État de conservation			

**Itinéraire historique important à prendre en compte**

Date du diagnostic : 21 juillet 2008

Dernière modification de la fiche : 01/12/2008 14:37

**Bibliographie**

**BAILLY Roger** - 150 ans de chemins de fer en Essonne. *Ed. Amattéis, 1994.*

**BAILLY Roger** – Histoire des chemins de fer en Essonne. *Mémoires d'Essonne, 1991, n° 1 : p. 19-30 et 2 : p. 20-30.*

**BAILLY Roger** – C'était le réseau sud. *Mémoires d'Essonne, 1993, p. 18-23.*

**HULOT R.** – Les chemins de fer de grande banlieue. *Cahiers de la FACS, h.s. suppl. au n° 180, 1983.*

Hommes, rails et trains en Essonne. *Livret d'exposition du 8 octobre au 31 décembre 2003, Archives départementales de l'Essonne.*

**DOMENGIE Robert & BANAUDO José** – Les petits trains de jadis. Tome 4 : Nord de la France. *Ed. du Cabri, 1995.*

## Autres ressources documentaires



Station de Dannemois-Courances



Station de Milly



Inauguration de la ligne à Milly, le 8 juin 1912



Le dépôt C.G.B. du Bas-Coudray à Corbeil (1951) [AD91 : 5S/172]



Station de Maisse



Boulevard du Nord à Maisse

Ressources INTERNET (liens valides au 1er décembre 2008) :

**Sur les chemins de fer secondaires :**

<http://www.trains-fr.org/facs/lignes.htm>

**Sur les lignes du CGB (définition) :**

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie\\_des\\_chemins\\_de\\_fer\\_de\\_grande\\_banlieue](http://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie_des_chemins_de_fer_de_grande_banlieue)

<http://www.savoirs.essonne.fr/dossiers/les-hommes/histoire/article/type/0/intro/cent-soixante-ans-de-chemins-de-fer-en-essonne/chapitre/le-chemin-de-fer-irrigue-l-essonne/>

**Sur le réseau sud**

<http://pagesperso-orange.fr/milly91/Trains.htm>

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie\\_des\\_chemins\\_de\\_fer\\_de\\_grande\\_banlieue](http://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie_des_chemins_de_fer_de_grande_banlieue)

<http://corbeil.essonne.free.fr/PressoirPrompt.htm>

**Reportage photographique**

## Commune de Moigny-sur-Ecole



Le long de la RD 948 [MC-21]



Rue à Hochard [MC-20]



Rue du Souvenir [MC-19]



Ancienne station de Moigny [MC-18]



Rue Adonis Rousseau [MC-17]



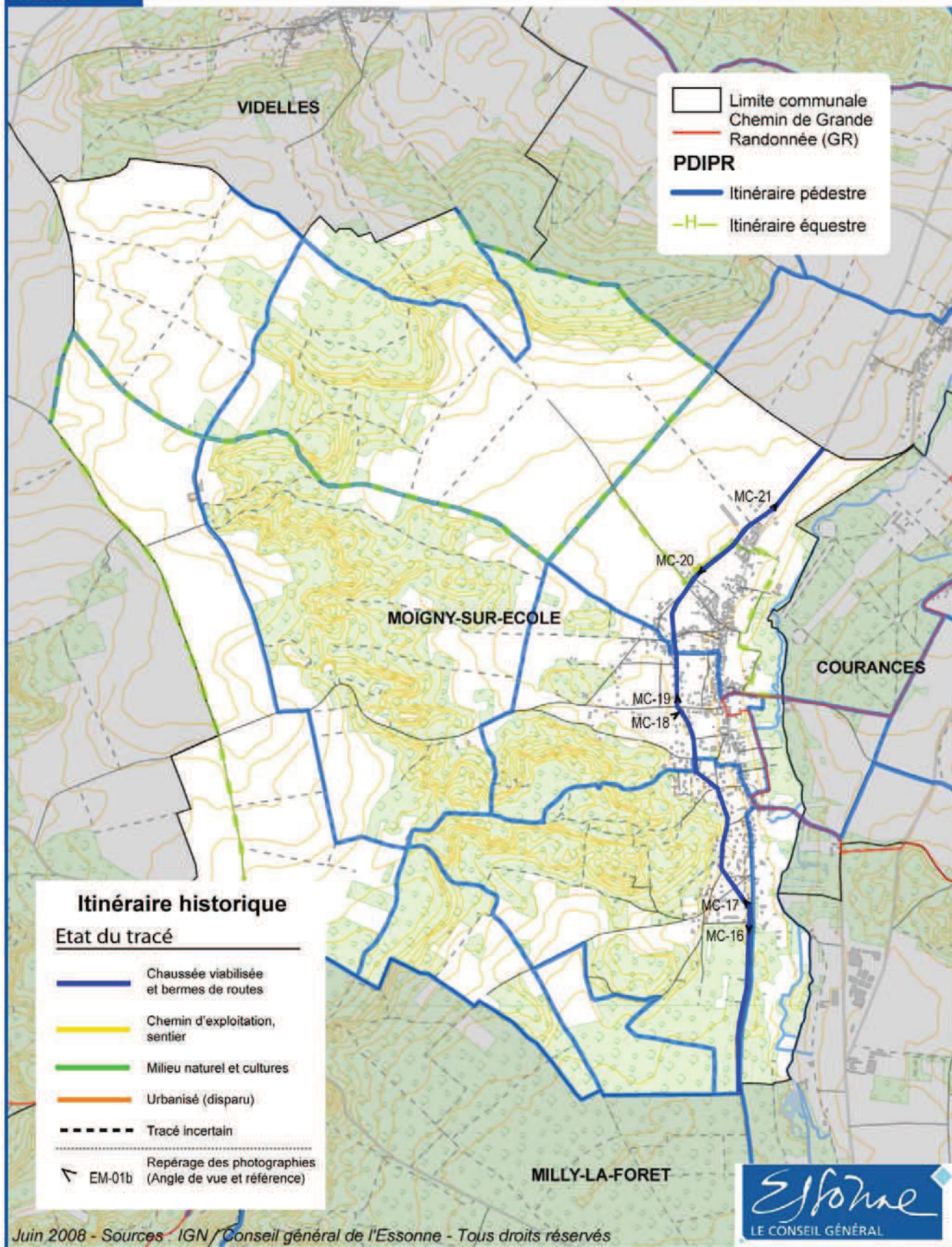
Piste cyclable sur l'emprise de l'ancien CGB [MC-16]

# CENS

Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles

## Commune de Moigny-sur-École

0 500 Mètres



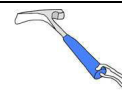


# Essonne



91.SE.009

Secteur sud-est – Vallée de l'École



## Platière de Bellevue

Commune(s) : **Moigny-sur-École**Lieu-dit : *Bellevue, les Bidounets.*

Type de site : Relief naturel et anciennes carrières de grès

Cartes concernées : 2216 ET Milly, la Ferté-Alais



Situation foncière du géosite : Propriété communale et privée

Conditions d'accès du géosite :	Facile	x	Matériellement difficile	Accès libre	x
	Peu aisé - délicat		Potentiellement dangereux	Accès interdit / réglementé	
Voie d'accès :	Par chemins ruraux en périphérie, sentiers pédestres				

### Stratigraphie

Phénomène/Terrain	Ere	Période	Etage	Age absolu
Terrain	Cénozoïque	Oligocène	Rupélien (Stampien)	33,9 – 28,4 Ma BP

### Lithologie

Lithologie	Stratigraphie	Commentaire	Epaisseur en m visible
Sables éoliens quaternaires	-	-	-
Grès de Fontainebleau	g2 a-b	Visible en carrière	2-3 m
Sable de Fontainebleau	-	-	-

Situation de la coupe relevée : Affleurements de surface, pas de coupe continue.

### Typologie

S1 - Paléontologie	S4 - Stratigraphie	T - Technique - Historique	x
S2 - Minéralogie	S5 - Géologie structurale	Intérêt scientifique	
S3 - Pétrologie - Sédimentologie	S6 - Géomorphologie	Pédagogie des Sciences de la Terre	x

S3 – Pétrologie - sédimentologie : Affleurement des *Sables et grès de Fontainebleau*.S6 - Géomorphologie : Butte sableuse à couverture gréseuse. Platière et corniche, chaos de blocs sur les versants. La platière est nappée de sables apportés par le vent au quaternaire. Points de vue.T - Technique : Nombreuses et vastes anciennes carrières de grès à pavés.

### Références

Carte géologique BRGM : Etampes XXIII-16 (257)

Origine des données : Terrain

Date de rédaction de la fiche : 2004, révisée le 27/03/2007

Rédacteur de la fiche : P. VIETTE

Collaborateur(s) :

**91.SE.009**
**Platière de Bellevue**
**Etat de préservation**

Etat général du géosite :	Satisfaisant	X	Protégé	
	Dégradé		Peu vulnérable	X
	Très dégradé		Vulnérable	
Principaux facteurs dommageables :				
Peu menacé. Embroussaillage des anciennes carrières de grès.				
Degré de vulnérabilité : Faible				
Suivi actuel du site, mesures de protection en place :				
Droit de préemption ENS délégué à la commune. Site partiellement restauré et aménagé en boucle de randonnée (Chemin des grès et des bruyères).				
Recommandations de protection :				
Poursuite des actions de préservation sur les zones de carrières et de platières, en particulier dans le secteur de la carrière des Bidounets.				

**Causes de dégradation relevées**

	Impact		
	Faible	Moyen	Fort
Remblaiement, comblement			
Dépôt de détrit	X		
Feux, vandalisme			
Prélèvement géologique			
Exploitation			
Urbanisation			
Erosion (pluie, vent)			
Eboulements et glissements			
Végétalisation des affleurements		X	
Bioturbation :			
Autres facteurs :		X	
VTT, moto, 4x4			
Etat de conservation NOTE DE 0 à 3			2

**Evaluation patrimoniale**

Pré-évaluation		Critères patrimoniaux			Critères socioculturels		Total en points	Intérêt principal	Intérêts complémentaires	Synthèse :	
		Rareté 0/4/8/16	Exemplarité 0/6/12	Qualité 0/1/2/4/8	Int. Pédagogique 0/2/4/8/16	Intérêt scientifique 0/2/4/8/16					
Intérêt scientifique	S1 Paléontologie									Géodiversité : 3 types Intérêt géologique principal : S6 Intérêt principal : Géomorphologie Note intérêt principal : 24	
	S2 Minéralogie										
	S3 Pétrologie	0	6	2	4	0	12		X		
	S4 Stratigraphie										
	S5 Géol. structurale										
	S6 Géomorphologie	4	6	8	4	2	24	X			
T Intérêt technique		0	6	8	4	0	18		X		
Evaluation							Critères patrimoniaux et socioculturels		Critères de protection		Note / 100
Code	Géosite			Type	Report Pré-évaluation Intérêt principal	Géodiversité	Vulnérabilité 0/4/8/16	Contexte 0/4/8			
91.SE.009	Platière de Bellevue			S6	24	2	2	8	<b>36</b>		

**Hierarchisation :**

Géosite d'intérêt complémentaire (intérêt départemental).

91.SE.009

**Platière de Bellevue****Commentaire****Intérêt géologique :**

Le site est constitué par une butte sableuse à armature gréseuse. Avec les platières de Bulou et de Misery à D'Huisson-Longueville et Vayres-sur-Essonne, c'est le troisième exemple remarquable de cette morphologie dans la vallée de l'Essonne. L'érosion pléistocène a dégagé la surface tabulaire établie sur les grès. Durant l'Holocène, des sables éoliens, remaniés des *Sables de Fontainebleau*, se sont déposés localement pour napper la platière gréseuse. Les sols sableux et peu profond conditionnent aujourd'hui un paysage de lande acidophile. A la périphérie de la platière, l'érosion a façonné une corniche gréseuse et d'abondants chaos de blocs gréseux s'étendent sur les pentes. En rebord de plateau, de nombreuses carrières ont exploité le grès pour la fabrication de pavés.

Une boucle de randonnée (Chemin des grès et des bruyères) a été créée sur ce site par le Conseil général de l'Essonne. Le site est partiellement réhabilité. Toutefois d'anciennes carrières de grès, dans le secteur des Bidounets, restent à extirper d'un embroussaillement qui tend à les faire disparaître du paysage. Un vague sentier relie les Bidounets au GR. Ce sentier traverse une zone de carrière intéressante. Ce tracé mérite aussi d'être aménagé.

A noter, à proximité sur la *Montagne d'Armont*, l'existence de la dernière carrière artisanale en activité exploitant le grès de Fontainebleau.

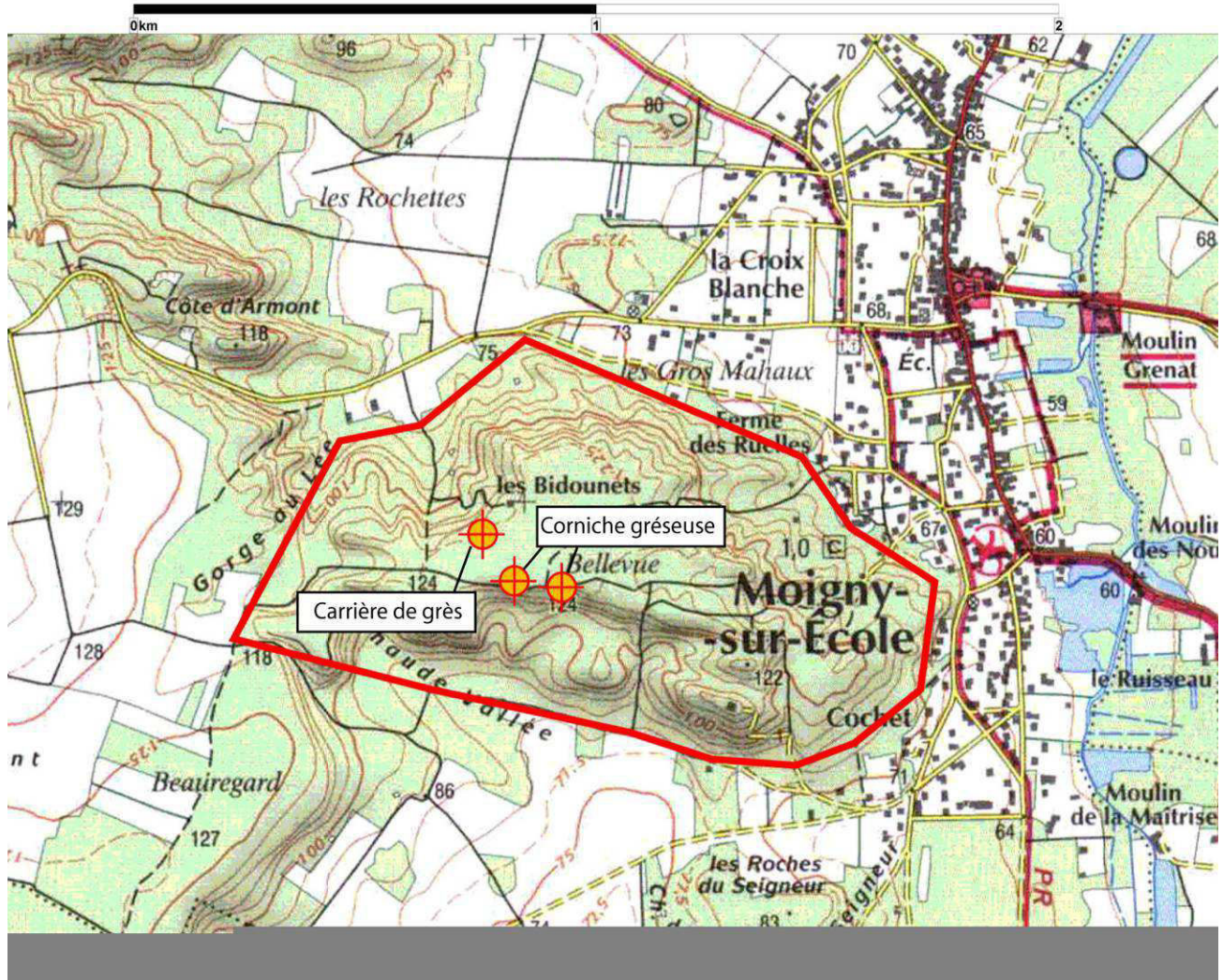
**Bibliographie**

Pas de référence.

91.SE.009

## Platière de Bellevue



### Carte de localisation



Cartographie : IN SITU, 2007. Données cartographiques SIG CG91 - Fond topographique : Scan25 © IGN  
 © Conseil général de l'Essonne – Conservatoire départemental des Espaces naturels sensibles.



#### Légende

-  Point d'observation géologique
-  Limite de gisement ou de zone d'intérêt géologique

#### Relèvement

Point(s)	Nord	Est
Carrière de grès des Bidounets	48° 25' 45"	2° 26' 38"
Point de vue (sentier des platières)	48° 25' 41"	2° 26' 40"



91.SE.009

## Platière de Bellevue

### Illustrations



Carrière de grès des Bidounets



Carrier à l'œuvre à la Montagne d'Armont.



Platière de grès nappée par les sables éoliens quaternaires.

Crédit photographique : P. VIETTE, 2004.